

SANCHEZ-MEJÍA (María Luisa), « Benjamin Constant et les colonies. Perfectibilité, progrès et abolitionnisme », *in* Pellerin (Pascale) (dir.), *Les Lumières, l'esclavage et l'idéologie coloniale.* XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, p. 349-365

DOI: 10.15122/isbn.978-2-406-09553-8.p.0349

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2020. Classiques Garnier, Paris. Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous les pays. Sánchez-Mejía (María Luisa), « Benjamin Constant et les colonies. Perfectibilité, progrès et abolitionnisme »

RÉSUMÉ – La stabilité politique de la Restauration offre à Benjamin Constant une nouvelle tribune pour agir en politique. Il participera, par quelques rares contributions, au processus de l'abolition du commerce d'esclaves sans en demander la nette interdiction. Il ne dit quasiment rien de la question coloniale.

Mots-clés – Libéralisme, groupe de Coppet, Haïti, philanthropie, patriotisme, conquête de l'Algérie

## BENJAMIN CONSTANT ET LES COLONIES

# Perfectibilité, progrès et abolitionnisme

La stabilité politique de la Restauration offre à Benjamin Constant une nouvelle tribune pour agir en politique. Après les années d'incertitude du Directoire et du Consulat, après son éloignement de la capitale pendant l'Empire et après la folle aventure des Cent jours, la monarchie restaurée et le poids des années permettent à Constant de prendre place, assez facilement, dans la vie publique française. Il s'agit de l'époque que certains ont appelé « l'épanouissement<sup>1</sup> » : élu comme député par la Sarthe, en 1819, il entame une nouvelle manière de faire de la politique depuis le banc des Libéraux. Une politique d'opposition plus en rapport avec les inquiétudes quotidiennes qu'avec les grandes idées politiques qui l'avaient occupé et inquiété lorsqu'il essayait de mettre fin à la Révolution en même temps qu'il protégeait son héritage. Dans ce nouveau contexte, Constant va faire face aux problèmes quotidiens, à la politique de l'Assemblée et à l'opinion publique, dans l'urgence et la célérité que la situation exige, laissant de côté les envols théoriques de ses œuvres les plus importantes. Raison pour laquelle l'analyse de ses réflexions politiques exige des référents conceptuels qui sont sous-jacents à ses textes, discours et articles de cette époque mais qui n'y apparaissent pas. Ce cadre conceptuel de référence s'avère particulièrement nécessaire lorsqu'on aborde la question de l'esclavage et du colonialisme, deux grands sujets omniprésents dans la politique menée par la Restauration qui adoptera, sous pression, une loi, contre la traite négrière et qui achèvera son parcours en démarrant une nouvelle étape d'expansion européenne avec l'invasion de l'Algérie en 1830. Constant participera, par quelques rares contributions, au processus de l'abolition du commerce d'esclaves. Il envisage et défend une abolition définitive

P. Bastid, Benjamin Constant et sa doctrine. Paris, Armand Colin, 1966, 2 vol.

de l'esclavage mais il ne nous dit rien ou presque rien de la question coloniale, telle qu'on l'entendait à cette époque. Cependant, d'après ce qu'il énonce et ce qu'il omet, nous pouvons reconstituer le milieu intellectuel auquel il appartenait et reconnaître le maillage conceptuel qu'il avait construit dans ses œuvres de maturité, dans ses combats pour la liberté et dans son espoir d'un meilleur avenir pour l'humanité.

### HAÏTI DANS LA MÉMOIRE

Deux situations historiques permettent de mieux comprendre la position de Constant concernant l'esclavage : la révolution haïtienne en 1791 et son fort impact sur la société française, ainsi que la difficile reconstruction du nationalisme français à la suite de la chute de l'Empire de Napoléon.

La révolte des esclaves à Saint Domingue en pleine révolution ébranla la société française. Certains écrivains du siècle des Lumières avaient rêvé d'une révolte d'Africains en Amérique. Louis-Sébastien Mercier², dans sa célèbre utopie *L'an 2240*, très diffusée en Europe, avait imaginé, non sans plaisir, l'avènement d'un Spartacus noir, « libérateur du nouveau monde », qui noierait dans le sang les impitoyables maîtres espagnols dont ils avaient été les victimes³. Et Diderot se fit écho de cette terrible prophétie en la citant dans l'*Histoire des deux Indes*, très lue aussi pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle⁴. Finalement ce rêve devint réalité précisément dans une colonie française et non pas dans les territoires sous domination espagnole. Les récits de tueries, de feu et de destruction transmis par les survivants marquèrent profondément les Français qui eurent beaucoup de difficultés à intégrer cette grande tragédie à

<sup>2</sup> Louis-Sébastien Mercier (1740-1814), essayiste, philosophe, critique littéraire et journaliste, bien connu pour son *Tableau de Paris* (1781) et pour son uchronie *L'An 2440* (1771), premier roman de voyages dans le temps, qui fut réédité en 1786 et 1799 avec un grand succès.

<sup>3</sup> L-S. Mercier, L'An 2440: Rêve s'il en fut jamais, Paris, 1771: « Tant d'esclaves opprimés sous le plus odieux esclavage [...] ont versé le sang de leur tyrans, [...] tout a été la proie du fer, du poison et de la flamme. La terre de l'Amérique a bu avec avidité ce sang qu'elle attendait depuis longtemps », chap. XXII, Édition Burozoïque, s. l., s. d., p. 121.

<sup>4</sup> G. Th. Raynal, Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des européens dans les deux Indes, édition de 1774, vol. IV, p. 234-235.

leur mémoire collective. La France décida d'« oublier Haïti » ou de ne retenir que la mémoire des victimes, de regretter les injustices souffertes et de condamner sans réserve ceux qui les avaient commises<sup>5</sup>. Mercier, le prophète du Spartacus noir, «oublia» de parler de ce fait dans les éditions postérieures de son œuvre alors qu'il se vantait d'avoir prédit la Révolution en France. Napoléon, indigné par la révolte coloniale, décida de vendre la Louisiane aux États-Unis : « Maudit sucre, maudit café, maudites colonies<sup>6</sup> ». En mai 1802, il avait restitué l'esclavage dans les territoires américains. Chateaubriand dans le Génie du Christianisme, de même date, résumait ainsi l'opinion des conservateurs français : « Qui oserait encore plaider la cause des Noirs après les crimes qu'ils ont commis<sup>7</sup>? » La révolution haïtienne semblait confirmer, par les faits, les théories les plus obscures sur les races, développées au XVIII<sup>e</sup> siècle dans cet empressement pour classifier les espèces et dans les débats menés sur le monogénisme et le polygénisme, entre autres par Kant<sup>8</sup>. Nous pouvons trouver le reflet de l'acceptation sociale des archétypes négatifs sur les Africains dans une brève nouvelle de Mme de Staël, future combattante abolitionniste, écrite au début de sa carrière. Dans ce récit, intitulé Mirza qui met en scène un Africain qu'elle idéalise jusqu'au point de le comparer à un dieu grec, l'auteure se sent obligée de dire qu'« il n'avait aucun des vices propre à sa race9 ».

Défendre donc, dès le début du XIX° siècle, l'interdiction du commerce des esclaves et même insinuer l'abolition de l'esclavage revenaient à réfuter l'existence des victimes de Toussaint-Louverture ou être prêt à accepter de futures tragédies où les colons français seraient à l'origine des plus cruelles représailles. Ce contexte permet de mieux comprendre l'attitude de Constant et des membres du dénommé Groupe de Coppet par rapport au problème de l'émancipation des esclaves. Pour le Lausannois, Haïti soulève peu de doutes :

Voir Ch. L. Miller, The French Atlantic Triangle, Duke University Press, 2008, chap. 10.

<sup>6</sup> Ibid., p. 247.

<sup>7</sup> A. Berchtold, «Sismondi et le Groupe de Coppet face à l'esclavage et au colonialisme », Sismondi Européen : actes du Colloque international tenu à Genève les 14 et 15 septembre 1973, Genève, Slatkine et Paris, H. Champion, 1976, p. 169-198, p. 174.

<sup>8</sup> Voir. Th. MacCarthy, *Race, Empire, and the idea of human development*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, chap. 2, et I. Hannaford, *Race. The history of an Idea in the West*, The Woodrow Wilson Center Press, The John Hopkins University Press, 1996.

<sup>9</sup> A. Berchtold, op. cit., p. 173.

Les noirs d'Haïti sont devenus des législateurs fort raisonnables, des guerriers assez disciplinés, des hommes d'état aussi habiles et aussi polis que nos diplomates. Ils avaient à vaincre le double obstacle d'une organisation regardée comme inférieure à la nôtre, et de l'éducation de la servitude épouvantable que nos calculs infâmes leur faisaient subir<sup>10</sup>.

La violence de la révolution est seulement le fruit de l'injustice tel que l'avait énoncé Mme de Staël : « Les fureurs des révoltes donnent la mesure des vices des institutions<sup>11</sup>. » L'indépendance de l'ancienne colonie est indiscutable désormais et il vaudrait mieux apprendre les lecons de la révolte que subvenir aux demandes nostalgiques des anciens colons. Sismondi<sup>12</sup>, l'un des membres habituels du Groupe et interlocuteur assidu de Constant<sup>13</sup>, soulignait qu'une reconquête de l'île forcerait à importer beaucoup de main d'œuvre, car il était absurde de penser, comme le faisaient les colons, que les Haïtiens accepteraient volontiers de retourner à l'esclavage. Une nouvelle population soumise se rebellerait très rapidement<sup>14</sup>. Il faut savoir reconnaître les erreurs et les corriger pour aller de l'avant. Pour Constant, « l'émancipation d'Haïti nous invite plus que jamais à réunir sous les mêmes lois la population libre de ces colonies, en l'intéressant tout entière, sans distinction de couleur ou d'origine, au maintien d'une législation équitable et impartiale ». Reconnaître des droits politiques à des hommes de couleur libres provenant de colonies, reste le seul moyen de ne pas faire d'eux des « ennemis dont on se défie, système imprudent autant qu'inique<sup>15</sup> ».

<sup>10</sup> B. Constant, Mélanges de littérature et de politique, VII : De M. Dunoyer et de quelques-uns de ses ouvrages, Œuvres complètes, XXXIII, p. 253.

<sup>11</sup> A. Berchtold, op. cit., p. 174.

<sup>12</sup> Jean Charles Leonard Simonde de Sismondi (1773-1842), historien, essayiste politique et économiste suisse, ami de Constant et membre du Groupe de Coppet. Auteur de De la richesse commerciale (1803), d'une Histoire des républiques italiennes du Moyen Âge (1807-1818) souvent cité par Constant, et des Nouveaux principes d'économie politique (1819), dans lesquels il aborde les problèmes sociaux de la nouvelle société industrielle.

<sup>13</sup> N. King, et J-D. Candaux, «La correspondance de Benjamin Constant et de Sismondi (1801-1830)», Annales Benjamin Constant, nº 1, 1980, p. 81-160. Pour une comparaison entre les deux auteurs, voir E. Paulet-Grandguillot, Libéralisme et démocratie. De Sismondi à Constant, à partir du Contrat social, Genève, Slatkine, 2010, 504 p.

<sup>14</sup> Marcel Dorigny, «Sismondi, de la lutte contre la traite à la "Colonisation nouvelle" : Les combats d'un intellectuel cosmopolite au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers staëliens*, n° 64, *Le Groupe de Coppet face à l'esclavage*, 2014, p. 82.

<sup>15</sup> Discours à la Chambre des députés, séance du 3 juin 1926. N. Schmidt, Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies, 1820-1851, Paris, Éditions Karthala, 2000, p. 224-225.

### LES INTÉRÊTS DE LA FRANCE

Malgré tout, l'on ne trouve pas chez Constant une défense nette de l'interdiction de l'esclavage. Politique pragmatique et bon connaisseur de son entourage, il développe une stratégie gradualiste. Il prétend attirer l'attention sur le non-respect de la loi de la part de ceux qui l'avaient dictée, et, progressivement, contribuer à la diminution du commerce comme un premier pas vers une abolition à venir. Ses objectifs sont assez modérés car l'Assemblée était assez hostile envers toute mesure relative aux colonies pouvant bénéficier à l'Angleterre. Les traités de 1814 et de 1815 avaient soustrait à la France son domaine colonial d'avant le 1er janvier 1792. La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint Pierre et Miquelon, les possessions françaises au Sénégal, à l'île Bourbon et les comptoirs des Indes passèrent sous la domination de la Grande Bretagne<sup>16</sup>. L'ancienne Métropole récupéra plus tard ces territoires non sans difficulté parce que l'Angleterre s'en servit pour exiger l'exécution financière des traités. L'interdiction de la traite négrière fut également concédée à l'Angleterre au cours des négociations du Congrès de Vienne. en février 1815, ainsi que le dénommé « droit de visite » de navires en haute mer soupconnés de transporter des esclaves, un droit que le reste des pays européens ne voulaient pas reconnaître. Au vu de ces restrictions, les Français considéraient le trafic d'esclaves et le maintien de l'esclavage dans les colonies comme un défi à l'autorité britannique, comme une sorte de « résistance » au nom de la nation française, humiliée après les défaites napoléoniennes<sup>17</sup>. Le nationalisme se plaçait au-dessus de toute considération morale ou économique. C'est pour cette raison que malgré l'existence d'une loi interdisant la traite, on était loin, en France, de la faire respecter rigoureusement. Les châtiments n'étaient pas très sévères, les infracteurs n'encouraient même pas une peine de prison contrairement à ce qui se passait dans d'autres pays. Cette négligence

<sup>16</sup> Seuls Tobago et Sainte-Lucie dans les Antilles ainsi que l'île de France dans l'Océan indien restèrent entre les mains des Français.

<sup>17</sup> F. Jaunin, « C'est une calomnie que vous ne devriez pas répéter! : Stratégies et spontanéité des opposants aux discours de Benjamin Constant contre la traire des noirs », Cahiers Staëliens, op. cit., p. 32-57, p. 36.

de l'accomplissement de la loi faisait l'objet principal des plaintes des quelques abolitionnistes de l'Assemblée parmi lesquels se trouvait Constant. Leur plan consistait à démontrer que les gouvernements de la Restauration étaient trop laxistes; ils présentèrent des cas concrets à la Chambre, apportant des preuves incontestables qui montraient que les Français s'adonnaient toujours à la traite d'esclaves. On les calomniait et les traitait de menteurs, ce qui les obligeait à devoir parler des moindres détails de chaque situation. Les membres des Sociétés anti-esclavagistes se bornaient parfois à chercher des preuves et à documenter les cas de trafic impunis et à les exposer à l'opinion publique. C'est ce à quoi se consacra, par exemple, Auguste de Staël, fils de Madame de Staël, qui publia, en 1826, un texte intitulé Lettre à M. le Président de la Société de la morale chrétienne<sup>18</sup>, où il présentait ses enquêtes menées dans le port de Nantes, une activité qui de nos jours ne serait menée à bien que par des journalistes et non pas par des députés. Les Sociétés abolitionnistes anglaises disposaient de plus d'informations sur le commerce français et celles-ci étaient reprises dans les plaintes présentées à la tribune. Cela leur valait des accusations de trahison aux intérêts de la France; on leur reprochait de proférer des calomnies orchestrées par les Anglais<sup>19</sup>.

Constant essayait de faire face à ces accusations en se montrant très patriote, en s'opposant au « droit de visite » de la marine anglaise et en appelant justement aux intérêts de la nation française dont le drapeau et l'honneur étaient outragés par les navires négriers qui défiaient les lois internationales. Entre 1821 et 1827, Constant monta régulièrement à la tribune pour prononcer sa plaidoirie contre le commerce des esclaves. Il ne reçut en échange que des huées, des rires et des exclamations de colère<sup>20</sup>, on le traitait de *philanthrope*, l'une des pires insultes prononcées dans la Chambre à l'époque de la Restauration<sup>21</sup>, cela étant bien pire qu'être traité d'athée, de jacobin ou de bonapartiste. Son dernier combat fut en faveur des « hommes libres de couleur » pour qui la liberté ne signifia jamais l'égalité en droits ou l'égalité face à la loi. Déportés, condamnés sans preuves, leurs plaintes refusées en justice, les hommes

<sup>18</sup> A. Berchtold, op. cit., p. 177.

<sup>19</sup> Constant publia en 1819, dans le journal La Minerve un extrait du rapport d'une société abolitionniste de Londres: voir E. Harpaz (éd.), Benjamin Constant, Recueil d'articles. Le Mercure, la Minerve et la Renommée, t. II, Genève, Droz, 1972, p. 915-926.

<sup>20</sup> F. Jaunin, op. cit., p. 40-41.

<sup>21</sup> P. Bastid, op. cit., p. 851.

libres de couleur voyaient que le chemin vers l'émancipation totale était encore long et rempli d'obstacles. Aux funérailles de Constant, quatre Martiniquais formèrent partie du cortège qui accompagna son corbillard au cimetière du Père-Lachaise rendant ainsi hommage à celui qui défendit toujours leur cause<sup>22</sup>.

#### L'AVENIR DES COLONIES

Constant aborda le débat sur la traite et l'esclavage assez tardivement. Son premier discours date de 1821 et nous ne comptons qu'une douzaine d'interventions à la tribune et quelques articles de presse. Ses amis et membres du Groupe de Coppet l'avaient devancé, comme Madame de Staël ou Simonde de Sismondi. La première avait préfacé en 1814 une œuvre de Wilberforce<sup>23</sup>, le célèbre abolitionniste anglais, traduite par sa fille Albertine et publia un appel aux souverains du monde pour abolir le commerce des esclaves<sup>24</sup>. Sismondi, à la même date, publia aussi un texte intéressant relatif à ce problème<sup>25</sup>. Constant, lui, commencera à s'impliquer à partir de son adhésion à la Société de la Morale Chrétienne à laquelle appartenait Auguste de Staël et dont il deviendra vice-président. Comme nous l'avons constaté, il se limite à critiquer le commerce d'esclaves et la passivité des autorités face aux flagrantes infractions à la loi sans jamais aborder directement le sujet de l'esclavage. Son travail à l'Assemblée et la critique des actions des gouvernements de la Restauration constituent le socle de son travail à cette époque, raison pour laquelle il se centre sur le non-accomplissement de la loi interdisant le commerce d'esclaves. Les arguments philosophiques

<sup>22</sup> Ibid., p. 856.

<sup>23</sup> William Wilbeforce (1759-1833), philanthrope et abolitionniste anglais, membre du Parlement, où il réussit à faire passer une loi contre le commerce des esclaves : la Slave Trade Act de 1807. Il consacra toute sa vie politique à la cause de l'abolition de l'esclavage.

<sup>24</sup> G. de Staël, Préface pour la traduction d'un ouvrage de M. Wilberforce sur la traite des nègres et Appel aux souverains réunis à Paris pour en obtenir l'abolition, Œuvres complètes de Madame la baronne de Staël, Paris, Treuttel et Würtz, 1821, t. XVII, p. 369-375 et 376-382.

<sup>25</sup> De l'intérêt de la France à l'égard de la traite des nègres, rééditée et augmenté avec de Nouvelles réflexions sur la traite. Les deux textes sont de 1814. Voir également A. Berchtold, op. cit., 181-182.

ou moraux sont sous-jacents au débat mais ils ne s'avèrent pas pertinents dans cette situation. L'auteur s'adonne à la critique de la Restauration, au nom de ses votants, et cela explique la quasi totale absence de discours ou de textes où il aborde la politique coloniale. Après la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, les colonies cessèrent d'être un grave problème pour l'opinion publique, et bien qu'il y eut déjà des voix qui demandaient la construction de nouveaux emplacements coloniaux, mieux adaptés aux temps nouveaux, leur voix ne se fit pas beaucoup entendre jusqu'à l'invasion de l'Algérie qui débuta en 1830, quelques mois avant la mort de Constant. Le silence de Constant ne doit pas nous empêcher d'essayer de reconstruire ses idées concernant cette question à partir de textes antérieurs – comme nous l'avons remarqué –, mais nous devons toujours avoir à l'esprit qu'il s'agit d'une reconstruction hypothétique qui encourt le risque de lui prêter des attitudes ou des affirmations que nous ne pouvons vérifier. Pour cette tâche, il est important de prendre particulièrement en compte, tel que nous l'avons fait pour la question de l'esclavage, l'entourage intellectuel qui était le sien et les idées qui v circulaient.

L'interdiction de la traite changea radicalement la politique coloniale dans toutes les métropoles. Malgré la réticence à faire appliquer la loi, la France savait que le trafic d'esclaves de l'Afrique à l'Amérique touchait à sa fin. Après la Révolution et l'Empire, on était unanimement convaincus qu'une nouvelle étape avait commencé bien que Napoléon ait rétabli l'esclavage et malgré l'illusion politique de la Restauration. Cependant, la fin de la traite et de l'esclavage qui se pointait à l'horizon ne signifiait pas forcement la fin des colonies mais plutôt qu'il fallait chercher une nouvelle solution pour l'exploitation et le commerce des productions agricoles de ces territoires. Une fois disparue la traite, il fallait concevoir une meilleure manière de réutiliser les travailleurs déjà sur place. Le côté humain et le côté pratique pouvaient aller de pair. Ce projet était présent sur deux fronts : l'un dans les colonies américaines, l'autre, dans les territoires africains. La fin de la traite signifiait aussi le début d'une nouvelle politique concernant les esclaves qui devaient maintenant être considérés comme des hommes libres en puissance. Raison pour laquelle il était si important de prendre en compte ces hommes de couleur, comme le fit Constant, pour être un référent de ce que pourraient devenir les esclaves. Le long débat sur la transition entre l'esclavage et la pleine émancipation se discerne dans un proche avenir quoiqu'en réalité il soit encore lointain. Il est nécessaire tout d'abord de déconstruire les préjugés racistes et de convaincre les métropoles européennes que les Africains sont capables de construire des sociétés similaires aux leurs. Les observations de Constant sur Haïti suivent ce chemin bien qu'on y découvre davantage une critique de l'attitude de la France qu'une preuve de confiance en la nouvelle république.

Sismondi offre les réflexions les plus avancées de son époque à ce sujet. Totalement convaincu qu'il y a un nouveau modèle économique et commercial, il considère que les colonies perdront de leur importance si elles continuent à fonctionner avec une main d'œuvre esclave. Les monopoles commerciaux établis pour l'enrichissement des colons seront nuisibles pour l'ensemble de la France. Et investir dans un système de production obsolète au lieu de développer les industries de la métropole n'est pas la bonne politique à suivre : est-il préférable de « faire le meilleur drap de l'Europe, en payant le sucre vingt sous aux Anglais » ou de « payer le sucre quarante sous aux colons de la France et [...] acheter chèrement ses draps à l'étranger<sup>26</sup> »? D'un point de vue économique, il convient que les colonies deviennent des ports francs incorporés dans les nouvelles routes commerciales et qu'elles adoptent les nouveaux moyens d'échange de marchandises. Pour l'agriculture, la seule issue possible est de faire des Africains des métavers dans un nouveau système de travail en liberté rapportant des bénéfices aux deux parties. La fin de l'esclavage ne comporte pas en soi la ruine des colonies mais la naissance d'une nouvelle manière d'exploiter la terre et d'organiser le commerce. Les progrès dans le domaine des communications permettent de concevoir un monde où tous les territoires sont reliés et où ce qui arrive à un endroit a nécessairement des répercussions à un autre endroit. Il est impossible désormais d'avoir des enclaves isolées avec des systèmes de production désuets dans la nouvelle ère de la révolution commerciale<sup>27</sup>. De nombreux penseurs des Lumières tardifs ou des penseurs libéraux avant la lettre étaient convaincus qu'une mondialisation des relations économiques et commerciales allait connecter le front américain à l'africain.

L'une des conséquences du « droit de visite » que s'était attribué l'Angleterre fut la création de colonies en Afrique destinées à l'établissement d'esclaves rescapés des navires négriers. La plus importante

<sup>26</sup> S. de Sismondi, *De l'intérêt de la France à l'égard de la traite des nègres*, Genève-Paris, J.J. Pachoud, 1914, p. 23.

<sup>27</sup> A. Berchtold, op. cit., p. 182-183.

fut Sierra Leone qui servit d'exemple aux abolitionnistes européens pour montrer ce qu'une société africaine était capable de faire sans la peur de l'esclavage. Cette colonie est la principale référence de Constant lorsqu'il souhaite présenter les avantages de l'interdiction de la traite :

Cette colonie était en 1809 de quinze cents habitants. Elle est aujourd'hui de dix mille, presque tous Africains, arrachés aux vaisseaux négriers à diverses époques. Cette population présente tous les échelons des facultés morales; depuis l'état presque brut de captif récemment délivré jusqu'à l'état perfectionné du négociant, du cultivateur et de l'artisan. De ces dix mille nègres, tous ceux qui ne sont pas trop jeunes pour travailler, subsistent par leur propre industrie, en cultivant pour la plupart des terrains qui leur appartiennent. En octobre 1817, les écoles de la colonie contenaient douze cent trente-sept écoliers, qui profitaient avec ardeur des moyens d'instruction mis à leur portée et plusieurs nègres arrachés à la chaine des marchands d'esclaves, ont pu être investis des fonctions judiciaires... qu'ils remplissent avec intelligence et intégrité<sup>28</sup>.

En revanche toutes ces potentialités furent détruites au Sénégal, l'enclave française administrée par l'Angleterre pendant dix ans avant d'être restituée à la France. La population avait déjà augmenté et l'agriculture était en voie de développement. En 1817, la restitution de ce territoire aux Français entraîna à nouveau le commerce d'esclaves malgré son interdiction et « tout ce pays, naguère un théâtre d'abondance et de paix, présente soudain un affreux spectacle de dévastation et de misère [...] L'agriculture était détruite... Des déserts ont usurpé la place des champs cultivés<sup>29</sup> ».

Constant n'a pas d'autre projet d'avenir pour les territoires africains que celui de rendre effectif la fin du commerce d'esclaves. Ses commentaires reproduisaient le rapport présenté par la Société africaine britannique mais ils furent quand même publiés par *La Minerve Française*, porte-parole des opinions libérales et républicaines pendant la Restauration. Dans ce contexte, nous pouvons considérer que Constant partageait l'opinion des défenseurs de la *colonisation nouvelle*, une proposition de redéfinition des colonies surgie après la Révolution. Sur les pas de l'abbé Grégoire, le grand apôtre de l'abolitionnisme, certains intellectuels se penchèrent sur cette politique, du polygraphe Louis-Sébastien Mercier jusqu'à l'économiste Jean-Baptiste Say<sup>30</sup>. La colonisation de l'Afrique avait pour les Français

<sup>28</sup> E. Harpaz (éd.), op. cit., p. 117.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 119 et 122.

<sup>30</sup> B. Gainot, «La Décade et la "colonisation nouvelle" », Annales historiques de la Révolution française, n° 339, 2005, p. 99-116. A. Plassart, «Un Impérialiste Libéral: Jean-Baptiste Say

de nombreux avantages : elle permettrait de relancer l'expansion française outre-mer qui avait été fortement touchée par l'indépendance d'Haïti; de produire du sucre et de cultiver d'autres produits provenant de l'Amérique sans le coté inhumain de l'esclavage et en dehors des structures coloniales traditionnelles; de contrecarrer l'influence britannique en Afrique et, non moins important, de contribuer au développement des Africains, une première version de « la mission civilisatrice<sup>31</sup> » de la seconde moitié du siècle. Ce « front africain » ne se limitait pas à l'Afrique sub-saharienne. Le nord du continent était aussi dans la visée des abolitionnistes et des libéraux. L'Angleterre consolidait son domaine de l'Inde et les libéraux anglais élaboraient des théories sur les avantages civilisateurs que les lois et les institutions britanniques auraient sur la population native<sup>32</sup>. En France, l'allocution de Napoléon face aux pyramides, lors de l'expédition d'Égypte, avait eut un grand écho et avait réactivé le projet de la «colonisation nouvelle ». Il ne s'agissait pas seulement de faire progresser « les peuples en retard » à travers l'établissement de colonies mais de les délivrer des despotes qui les gouvernaient. Tout cela faisait de cette entreprise une mission de libération et de justice.

Ce n'est pas ici le lieu de développer ces politiques africaines qui seront promptement une réalité avec, en 1830, l'invasion et la conquête postérieure de l'Algérie mais nous ne pouvons pas oublier que c'était l'option des abolitionnistes et des libéraux. L'interdiction de l'esclavage et cette nouvelle version du colonialisme avec une main d'œuvre libre et des bénéfices pour toutes les parties n'étaient pas incompatibles mais complémentaires. Elles constituaient le chemin adéquat à suivre pour l'accomplissement des idéaux des Lumières, de la perfectibilité de l'espèce humaine et du nouveau mythe du siècle : la théorie du progrès.

Si nous en revenons à Sismondi, auteur le plus proche de Constant qui, lui, publia ses opinions, nous remarquons une adhésion totale à cette approche. Dans son œuvre *Nouveaux principes d'économie politique*, de

on Colonies and the Extra-European World », *French Historical Studies*, vol. 32, n° 2, 2009, p. 223-250. L. Marcellesi, «Louis-Sébastien Mercier: Prophet, Abolitionist, Colonialist », www.dartmouth.edu/laurewik... 2011, consulté le 21 avril 2015. M. Dorigny, «Sismondi, de la lutte contre la traite à la "Colonisation nouvelle": Les combats d'un intellectuel cosmopolite au début du XIX° siècle », *op. cit.* 

<sup>31</sup> Pernille Røgue et Marion Leclair, « L'économie politique en France et les origines intellectuelles de la mission civilisatrice », revue *Dix-huitième siècle*, n° 44, *L'Afrique*, Paris, La Découverte, 2012, p. 117-130.

<sup>32</sup> E. Stokes, The English Utilitarians and India, Oxford, Clarendon Press, 1959.

1819, il voit le gouvernement des régions de l'Afrique du Nord comme un régime oppresseur et incompétent qui : « condamne des pays fertiles à demeurer déserts », commettant de la sorte « un crime contre la société humaine, qui la fait souffrir toute entière », et « ses contrecoups se font sentir dans tous nos ateliers... tandis que le peuple souffre de la famine chez nous, nous avons droit à connaître les abus que le peuple voisin fait de dons de la nature ». Toute la philosophie du colonialisme du XIX<sup>e</sup> siècle est énoncée dans ce paragraphe. Il estime que l'Europe trouvera un grand nombre de ressources dans cette région et aussi un vaste marché pour faire du commerce avec les Africains qui bénéficiera aux deux parties<sup>33</sup>. Plus tard, en 1837, dans une comparaison entre *les colonies des anciens comparées à celles des modernes*, il critiquera l'action destructrice des colons qui, au lieu d'apporter des lumières aux pays opprimés, y ont apporté la barbarie. Le rêve de la civilisation s'évanouissait très vite pour l'économiste genevois<sup>34</sup>.

#### PERFECTIBILITÉ ET PROGRÈS

Sans s'arrêter au concept de « civilisation », qui aurait besoin d'un plus ample développement, je vais envisager les deux idées fondamentales de la pensée de Constant et du Groupe de Coppet qui ont à voir avec le problème de l'esclavage et des colonies : la perfectibilité de l'espèce et le progrès continu de l'Humanité. La première, accompagna Constant depuis 1800, lorsque Madame de Staël publia *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, où elle défendait le concept consacré par Rousseau. Considérée comme une arme critique contre le despotisme grandissant de Napoléon et favorable à un combat renouvelé contre l'autorité politique du Consulat, cette œuvre eut une grande répercussion qui néanmoins s'atténua à la Restauration. Constant reprit l'idée de perfectibilité de l'espèce en 1805 et la publia en 1829 dans un des chapitres de *Mélanges de littérature et de politique*, la dernière œuvre importante publiée de son vivant<sup>35</sup>. Conçue

<sup>33</sup> A. Berchtold, op. cit., p. 185.

<sup>34</sup> Ibid., p. 186.

<sup>35</sup> Étienne Hofmann, «The Theory of the Perfectibility of the Human Race », The Cambridge Companion to Constant, Cambridge University Press, 2009, chap. 11.

plutôt comme un concept philosophique que comme une évidence anthropologique – et beaucoup moins historique –, l'idée de perfectibilité essaie de contempler le devenir de l'Humanité d'un point de vue panoramique. Selon Constant, au-delà des vicissitudes historiques, des périodes les plus sombres ou des protagonistes les plus exécrables, l'ensemble des progrès des hommes nous garantit que nous ne cesserons pas d'avancer vers un avenir toujours meilleur. Plus concrètement, nous retrouvons cette conviction de Constant lorsqu'il aborde la question des races et leur prétendu fondement scientifique. Un sujet qui apparaît discrètement dans Mélanges de littérature et de politique, dans le chapitre intitulé « De M. Dunover et de quelquesuns de ses ouvrages<sup>36</sup> » où il nous démontre l'intérêt qu'il y porta au cours des dernières années de sa vie à la suite des discussions sur l'abolition de l'esclavage. Même si la théorie de la classification raciale peut enrichir nos connaissances, il affirme qu'il faut l'éloigner de la politique. Le pouvoir est toujours prêt à considérer comme lois naturelles ses propres excès et les colons l'ont fait pour « maintenir l'oppression la plus illégitime et la férocité la plus exécrable. D'ailleurs, ce système nous paraît faux en ceci, que, s'il y a des races plus parfaites, toutes les races sont susceptibles de perfectionnement. La route peut être plus longue pour celles dont le point de départ en est le plus éloigné, mais le terme est le même<sup>37</sup>. » Ici, nous remarquons, qu'il fait siennes les idées présentes dans le rapport de la société abolitionniste anglaise. Les enclaves comme Sierra-Leone, où les Africains libres ont développé une économie propre, montrent les possibilités de développement de la race noire lorsque toutes les conditions y sont favorables. C'est pour cela qu'il affirme qu'« ils se sont mis au niveau des races plus parfaites » lorsqu'ils se sont libérés de leurs oppresseurs et ont conquis leur liberté. «Laissons donc les physiologistes s'occuper des différences primitives que la perfectibilité, dont toute l'espèce est douée, surmonte tôt où tard et gardons-nous d'armer la politique de ce nouveau prétexte d'inégalité<sup>38</sup>. » La philosophie s'est glissée dans la politique. Les idéaux des Lumières soutiennent les débats du jour. L'attitude de Constant contre l'existence de l'esclavage permet-elle d'affirmer qu'il est anticolonialiste? Nous ne pouvons pas arriver à cette conclusion d'après les informations

<sup>36 «</sup> De M. Dunoyer et de quelques-uns de ses ouvrages », Mélanges de littérature et de politique, chap. VII, Œuvres complètes, XXXIII, p. 239-261.

<sup>37</sup> Ibid., p. 253.

<sup>38</sup> Ibid., p. 254.

qu'il fournit dans ses textes. Les critiques à l'expansionnisme contenues dans De l'esprit de conquête et de l'usurpation, n'ont rien à voir avec les colonies d'outre-mer comme nous pouvons le constater dans le titre complet<sup>39</sup>. Cette œuvre est une plaidoirie contre l'empire napoléonien et son cadre de référence est l'Europe, une Europe qui a succombé en bonne partie à l'uniformité imposée par la France et qui contemple, décue, la réponse despotique de la Révolution à l'Ancien Régime. Si l'on extrait les idées que contient cette œuvre de la situation concrète qu'elle envisage, elle perd tout son sens. Ce serait dépasser les limites de notre discipline que de projeter sur la situation coloniale de son époque la défense faite par Constant des particularités culturelles européennes ou de supposer sa préférence pour des lois sans doute imparfaites mais dictées par l'Europe, aux lois peut être meilleures mais imposées de l'extérieur. La preuve la plus évidente qu'il ne s'en tient qu'au cas de l'Europe consiste en l'affirmation qu'il faut respecter le passé hormis les institutions périclitées telles que l'esclavage, une coutume profondément injuste<sup>40</sup>. Là, il ne réalise pas que l'esclavage n'a disparu qu'en Europe et qu'il existe toujours en dehors du continent.

Il s'avère plus instructif de trouver une connexion entre le Constant de 1813 et celui de l'époque de la Restauration à travers sa vision sur le devenir historique. Dans *De l'esprit de conquête*, il souligne l'anachronisme qui consisterait à lancer une guerre de conquête à l'époque du commerce, et l'énorme pas en arrière que signifierait pour la marche de l'histoire le fait de rétablir l'ancien esprit militaire à l'époque moderne, où ce sont les intérêts individuels qui priment avant toute chose. Cette analyse reprend et anticipe la célèbre distinction entre la liberté des anciens et celle des modernes qu'il ébauchait déjà, en 1803, dans une œuvre non publiée et qui eut un grand écho à la suite d'une conférence à l'Athénée de Paris en 1819<sup>41</sup>. Pour établir cette distinction, Constant prend la théorie du progrès comme cadre de référence, une théorie qu'il aborde dès 1800 dans une esquisse qu'il ne développera ni ne publiera mais qu'il reprend en 1805 lorsqu'il travaille sur le texte de la perfectibilité. Finalement, il

<sup>39</sup> De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne, Hanovre, Hahn, 1814.

<sup>40</sup> De l'esprit de conquête... op. cit., chap. XIII: "De l'uniformité".

<sup>41</sup> La célèbre distinction entre les deux libertés apparaît dans *De la liberté des anciens comparée* à celle des modernes.

l'inclura dans les *Mélanges* comme on l'a signalé<sup>42</sup>. En suivant un parcours similaire à celui des Lumières écossaises, qui voyaient l'histoire comme processus divisé en étapes, il concoit le développement de l'Humanité comme un parcours de perfectionnement en cinq périodes, dont l'objectif commun est une plus grande égalité entre les hommes. Ces étapes sont marquées par la diminution graduelle de l'inégalité. La phase initiale est la théocratie et la société des castes, expression de la plus grande inégalité qui se réduit au fur et à mesure que l'on passe à l'esclavage, à la société féodale puis à la société nobiliaire. La Révolution a ouvert une nouvelle étape : l'époque des individus, expression d'une moindre inégalité qui dans quelque temps, entrera dans une phase nouvelle à laquelle Constant ne veut pas penser. Dans cette classification des périodes historiques, l'anachronisme de l'esclavage à l'époque des individus est évident et il constate qu'il n'existe plus en Europe et que le restaurer est impensable. Une réflexion qui isole le continent du reste du monde<sup>43</sup> mais qui, en même temps, laisse émerger la volonté abolitionniste de l'auteur. Dans ce contexte, il est encore plus difficile de discerner un traitement pour les colonies. La théorie du progrès implique une avancée imparable de l'Humanité vers de moins en moins d'inégalité mais cette avancée peut ne pas être uniforme partout. Constant n'applique son analyse qu'au continent européen. Il est évident qu'en dehors de l'Europe et de l'Amérique européenne, le monde n'est pas à l'« époque des individus », une époque qui pourrait arriver mais qui est encore loin. De même qu'il s'avère nécessaire d'aider les esclaves dans leur émancipation, peut-on aussi aider d'autres peuples ou d'autres sociétés à passer plus vite les étapes par lesquelles l'Occident est déjà passé?

Toutes les théories du progrès oscillent entre le déterminisme et la liberté d'agir. Si les lois historiques sont incontournables, alors nous ne pouvons rien faire pour les éviter et elles s'accompliront d'elles-mêmes. Les Européens ayant toujours eu du mal à se résigner à la passivité, ils ont cherché souvent à s'engager dans l'action qui permet de rétablir l'équilibre entre la nature des choses et la liberté des hommes. Et on

<sup>42</sup> En 1799-1800 Constant rédigea un brouillon d'un texte intitulé *Du moment actuel et de la destinée de l'espèce humaine, ou Histoire abrégée de l'égalité*, où il exprimait déjà sa confiance en un avenir meilleur pour l'humanité, *Œuvres complètes*, vol. III.

<sup>43</sup> J. Pitts, «Constant's Thought on Slavery and Empire», *The Cambridge Companion to Constant*, Cambridge University Press, 2009, chap. 6, p. 140.

trouve ici une idée déjà énoncée par Montesquieu, pour ne citer qu'un philosophe proche de Constant. Affirmer que le devenir historique pouvait donc connaître des accélérations ou des reculs, même pendant de courtes périodes, lui permettait ainsi d'éluder les problèmes inhérents aux mouvements réactionnaires, tel que ce fut le cas à l'époque de Thermidor, lorsque la nostalgie pour l'Ancien Régime menaça de renverser l'œuvre révolutionnaire<sup>44</sup>.

La collaboration entre la libre volonté et les préceptes de l'Histoire permet-elle d'approuver le fait que les Européens établissent des colonies où la main d'œuvre esclave n'existe pas, pour améliorer les conditions de vie des Africains et les aider à suivre la voie du progrès ? C'est l'opinion de Sismondi, et aussi de la plupart des libéraux de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Pouvons-nous supposer que c'est ce que voulait dire Constant quand il constate les progrès de Sierra Leone?

Le 14 juin 1830, le ministère Polignac décide d'envahir la dénommée Régence d'Alger, commençant ainsi la conquête de ce territoire pour y établir plus tard une colonie de peuplement. Le 20 juin, cinq mois avant sa mort, Constant publie un bref article dans *Le temps*, sous le titre de « Alger et les élections » qui constitue son unique opinion sur la question. Toujours critique envers les gouvernements de la Restauration, Constant se plaint de l'utilisation politique de l'expédition d'Alger en vue des élections, cherchant des votes par l'exaltation du nationalisme et de l'honneur de la France, et il conclut son texte en demandant aux lecteurs de ne pas voter en pensant à Alger : « Électeurs, préservez la Charte du contrecoup d'Alger<sup>45</sup>. » Mais son combat politique ne l'empêche pas de souhaiter une victoire militaire et d'applaudir « la ruine d'un repaire de pirates, si on a le courage de la consommer, au lieu de respecter dans un barbare le caractère de souveraineté. Que la ville d'Alger soit précipitée dans son port! Honneur aux soldats français<sup>46</sup> ».

De même que dans ses discours contre la permissivité du trafic d'esclaves, Constant place le patriotisme au-dessus des critiques politiques pour ne pas être accusé de métèque, nom qu'on lui attribuera par la suite, ou

<sup>44</sup> B. Constant, Des réactions politiques, Paris, An V.

<sup>45 «</sup> Alger et les élections ». Le Temps, 20 juin 1830 dans Ephraïm Harpaz, Benjamin Constant, Positions de combat à la veille de juillet 1830, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1989, p. 190-192.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 191.

d'être considéré comme anti-français. Cependant, un mois plus tard, la monarchie restaurée et le ministère Polignac avec elle s'effondrent pendant les *Journées de Juillet* et le nouveau régime décide de continuer la conquête de la Régence d'Alger. Sans les arguments politico-électoraux de juin, avec un nouveau monarque et un nouveau gouvernement d'inspiration libérale, Constant aurait-il approuvé l'établissement d'une colonie en Algérie ? Il n'eut pas le temps d'y réfléchir puisqu'il mourut en décembre de cette même année mais un dernier recours aux textes de son ami Sismondi nous donne la possibilité de l'affirmer : « Nous croyons fermement, et nous voulons établir, que la guerre d'Alger, considérée abstraitement [...] est une guerre juste, qu'elle est honorable, qu'elle est utile à la France<sup>47</sup>. » Ces affirmations seront atténuées, dès 1838, dans une critique aux excès commis par les Européens dans la nouvelle colonie<sup>48</sup>.

Quelques années plus tard, Tocqueville soutiendra, avec enthousiasme, l'entreprise algérienne et le républicain Desjobert<sup>49</sup>, opposé au projet de l'installation d'une colonie de peuplement sur ce territoire, affirmera le besoin de contrôler les ports et la zone côtière de cette partie de l'Afrique. Dans les deux cas, les objectifs ultimes ont changé : il ne s'agit plus d'aider les habitants de la région à progresser ni de les libérer du despotisme de leurs gouvernants, mais d'occuper des territoires stratégiques pour faire face à l'expansion du Royaume-Uni et à l'Empire ottoman déjà en voie de désintégration. La géopolitique et le nationalisme ont gagné la partie face aux idéaux parfois contradictoires du siècle des Lumières.

María Luisa SÁNCHEZ-MEJÍA Universidad Complutense de Madrid, Espagne Instituto Ortega y Gasset

<sup>47</sup> S. de Sismondi, *De l'expédition contre Alger*, Paris, Bureau de la Revue encyclopédique, 1830, p. 5.

<sup>48</sup> A. Berchtold, op. cit., p. 189.

<sup>49</sup> A. Désjobert, La question d'Alger, Politique, Colonisation, Commerce, Paris, Capelet, 1837.